

## Formation des agents territoriaux : le coup tordu du Sénat



Page 3

ÉDITO

Pages 4-9

ACTUALITE SYNDICALE

Pages 10-11

SPP / PATS

Pages 12-13

POLICE MUNICIPALE

Pages 14-15

SNSM

Page 16

VOUS AVEZ LA PAROLE

Pages 17-19

C'EST BON A SAVOIR

### ÉDITEUR

Fédération Autonome de la  
Fonction Publique Territoriale  
96 rue Blanche - 75009 Paris  
Tél. 01 42 80 22 22  
Fax. 01 42 80 91 81

#### e-mail

contact@fafpt.org

#### site Internet

www.fafpt.org

#### Directeur de la publication

Antoine Breining

#### Rédactrice en chef

Martine Greterer

#### Responsables de rubriques

André Goretti

(Pompiers-PATS)

Fabien Golfier

(Police municipale)

Yann Richard

(SNSM)

#### Conception et mise en page

Laurent Sénécaux

#### Impression

en France

#### Commission paritaire

N° 0314 S 05497

ISSN: 1293-9757

C'est à l'occasion de la discussion de la loi rectificative de finances, fin juin, que nous avons appris avec surprise et indignation, l'adoption par le Sénat d'un amendement réduisant, de 1 % à 0,9 % de la masse salariale, la cotisation pour la formation professionnelle de leurs agents versée par les collectivités au CNFPT. Nous savons, depuis, que cet amendement a été validé par la Commission Mixte Paritaire et que cette réduction de la cotisation sera effective à partir de l'exercice 2012.

Au-delà de la méthode, caractérisée une fois de plus par l'absence totale de dialogue social et même de toute discussion avec les partenaires sociaux, cet amendement scandaleux porte un coup dur à la Fonction publique territoriale. Il est particulièrement surprenant, car il ne s'inscrit dans aucune des nombreuses argumentations développées par le gouvernement, depuis plus de trois ans, sur l'intérêt des agents à se former. Depuis le Livre blanc de M. Silicani jusqu'aux interventions du Président de la République et des membres du gouvernement, tous ont affirmé que la formation professionnelle est le socle essentiel et indispensable de la mobilité des agents, nécessaire à la modernisation de la Fonction publique. On peut en déduire aujourd'hui qu'il s'agissait là de déclarations totalement vides qui, en fait, n'ont engagé que ceux qui y ont cru !

L'origine de cet amendement est tout aussi surprenante. On sait que le Sénat est composé essentiellement d'élus des collectivités locales, qui sont censés connaître parfaitement l'intérêt et l'utilité de la formation de leurs agents, au moment même où les missions se diversifient et où de nouvelles compétences s'exercent dans les collectivités. Bien sûr, les associations d'élus ont protesté contre cette mesure qui leur paraît infondée. Mais il apparaît que la « politique » semble avoir pris toute sa place dans cette affaire et que la sensibilité des uns de préserver le taux de cotisation à 1 %, n'a pas eu beaucoup de poids par rapport à la volonté des autres de le réduire.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, ce sont les agents qui sont les « dindons » de cette farce lamentable. La FA-FPT, comme beaucoup d'autres, avait placé beaucoup d'espoir dans la loi du 19 février 2007 qui devait redonner du souffle et du dynamisme à la formation professionnelle en la réorganisant et en y introduisant de nouvelles obligations. En réduisant la cotisation versée au CNFPT, le gouvernement, qui n'a rien fait pour s'opposer à cette mesure, prend le risque de saboter la démarche de modernisation dans laquelle s'était engagée la Fonction publique territoriale.

Enfin, ce nouveau passage en force à la veille de la période estivale tend à démontrer que le dialogue social, tant prôné par le gouvernement, n'est pas prêt à prendre sa vraie place dans les relations avec les partenaires sociaux dans la Fonction publique. Ce procédé augure mal de ce que seront les futurs chantiers, et notamment celui concernant la lutte contre la précarité.

Malgré ce coup bas et inattendu, je vous souhaite à toutes et à tous, au nom du Bureau fédéral de la FA-FPT, de bonnes vacances, car très certainement, la rentrée nous appellera à de nouveaux combats pour défendre le statut et l'avenir du service public.

**Antoine BREINING**

Président de la FA-FPT